

CERINNOV GROUP

Société Anonyme au capital de 899.283,80 euros

Siège social : 2, rue Columbia – 87000 Limoges

419 772 181 R.C.S. Limoges

(la "Société")

**RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES

Comptes Sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	1.577.646 €	1.428.234 €
Charges d'exploitation	1.729.741 €	1.846.560 €
Résultat d'exploitation	(152.095) €	(418 326) €
Résultat financier	232.110 €	439 958 €
Résultat exceptionnel	(167.361) €	(10.257) €
Impôts sur les bénéfices et participation	(13.340) €	(90.295) €
Résultat net	(74.006) €	101.670 €
BILAN		
Actif immobilisé	8.157.311 €	8.771.118 €
Actif circulant	4.413.055 €	4.491.974 €
Dont trésorerie	475.000 €	746.295 €
Total de l'actif	12.570.366 €	13.263.091 €
Capitaux propres	9.057.062 €	9.171.145 €
Provisions pour risques et charges	148.258 €	153.961€
Emprunts et dettes	2.991.985 €	3.498.853 €
Total du passif	12.570.366 €	13.263.091 €

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

- **Conséquences du conflit en Ukraine**

Les filiales de la Société subissent toujours en 2023 les conséquences de la hausse du coût de certaines matières premières ainsi que l'allongement des délais d'approvisionnement. Cette situation s'est renforcée avec le conflit en Ukraine.

Des mesures ont été prises pour anticiper au mieux ces aléas et limiter les impacts sur la rentabilité de l'activité des différentes filiales.

- **Point sur les commandes fermes reçues durant l'exercice 2023**

L'année 2023 a été marquée par une accélération de la dynamique commerciale vers le marché de la céramique technique à destination de secteurs à fort potentiel comme :

- Les énergies décarbonées comme l'hydrogène ou le lithium des batteries pour véhicules électriques, avec le déploiement d'un premier projet d'équipement pour le traitement thermique des cellules électrolytiques haute température dans le cadre de production d'hydrogène ;
- Le luxe, dans lequel le groupe est déjà fortement référencé (horlogerie, automobile haut de gamme, arts de la table) avec la mise en service de quatre lignes robotisées autonomes pour la finition de pièces ;
- Et d'autres marchés avec le déploiement d'équipements intégrant la robotique, la cobotique et l'IA.

Depuis le début de l'année 2024, la dynamique commerciale reste soutenue s'illustrant par un carnet de commandes sécurisé, couvrant uniquement les commandes issues de l'activité Equipements, qui s'établit à date à 5,5 M€, intégralement livrable et facturable en 2024, principalement liées au secteur de la céramique technique. Ce montant est supérieur au volume de commandes qui était enregistré pour l'activité Equipements à la même période en 2023 et n'intègre pas les commandes liées aux consommables.

- **Point sur la bonne exécution de l'accord de restructuration financière conclu en 2022 à ce stade**

La Société poursuit son désendettement conformément à l'accord de restructuration financière conclu en juillet 2022.

3. EVENEMENTS SURVENUS POST EXERCICE

Nous n'avons pas relevé d'évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social, hormis les points suivants :

- **Tirage de 80 nouvelles BEORA dans le cadre du contrat d'émission d'un maximum de 800 Bons d'Emission d'Obligations Remboursables en Actions nouvelles (BEORA) conclu le 20 décembre 2020.**

Le Conseil d'administration en date du 22 décembre 2020, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 juin 2020, dans sa neuvième résolution, en vue d'augmenter le capital social :

- a approuvé le principe d'une l'émission, conformément aux dispositions de l'article L. 228-91 et suivants du Code de commerce, d'un maximum de 800 BEORA dont les caractéristiques seraient conformes à la description qui en est faite dans le Contrat d'Emission, au profit d'IRIS ;
- (b) a autorisé expressément l'émission de 80 BEORA par utilisation de la neuvième résolution consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2020, l'émission des 720 BEORA restant devant faire l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil; et
- (c) a approuvé les termes du contrat d'émission et de souscription d'un maximum de 800 bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles de la Société qui a été régularisé par la Société le 20 décembre 2020 (le "**Contrat IRIS**").

Pour rappel, IRIS a souscrit le 22 décembre 2020 à ces 80 BEORA par libération d'un montant nominal de 200.000 euros. Du 7 janvier 2021 au 12 mars 2021, plusieurs notices de remboursement des ORAs ont été émises de sorte que le remboursement intégral de cette première tranche d'ORAs est intervenu et a donné lieu à l'émission de 144.231 actions ordinaires nouvelles par décisions du Président Directeur Général en date du 12 mars 2021.

Dans sa séance du 7 mars 2024, le Conseil a statué sur une émission éventuelle des 720 BOERA résiduels par un usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2023 (onzième résolution) moyennant la signature d'un avenant au Contrat Iris. Le Conseil a également constaté que la société IRIS, au profit de laquelle la souscription des BEORA est réservée, entre dans la catégorie au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription a été supprimé par l'assemblée générale précitée du 15 juin 2023, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier. Par la suite, le Conseil a autorisé l'émission d'une nouvelle tranche de 80 BEORA par utilisation de la onzième résolution consentie par l'assemblée du 15 juin 2023.

Les ORA d'une maturité de 12 mois ne portent pas intérêt ; elles sont remboursables en actions nouvelles sur la base d'un prix par actions égal à 95% du plus bas cours moyen pondéré pendant une période de 20 jours de bourse précédant la date de remboursement.

Le porteur d'ORA peut demander le remboursement des ORA à tout moment ; la Société sera alors tenue d'émettre de nouvelles actions. Un suivi de ces demandes est publié sur le site internet de la Société. Enfin, le porteur d'ORA dispose d'un prêt de 100.000 actions de la Société afin de procéder à la vente des actions sur le marché avant toute demande de remboursement des ORA.

- **Situation de la commande IMPERIALES WHEELS**

Par jugement en date du 22 février 2024, le Tribunal de Commerce de Villefranche a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société Imperiales Wheels (RCS Villefranche 909 784 423). Cette dernière a commandé auprès de Cerinnov SAS, filiale de la Société, en août 2023, la réalisation de deux cellules d'ablation laser pour un montant global de 1 M euros HT (dont un montant de 864K euros a été reconnu à l'avancement au 31 décembre 2023 dans les comptes de Cerinnov SAS).

Le sort de cette commande est soumis à la décision de l'administrateur judiciaire désigné dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire. Ce dernier dispose d'un délai expirant le 27 mai 2024 pour se prononcer. Par ailleurs, une nouvelle audience a été fixée devant le Tribunal de Commerce de Villefranche le 18 avril 2024. Il est enfin rappelé qu'un processus de recherche de repreneurs est actuellement engagé.

- **Démission Vincent STEMPFER**

Dans sa séance du 7 mars 2024, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Vincent Stempfer de ses mandats au sein de la Société.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société entend poursuivre le développement de ses activités en France et à l'étranger et continuer à améliorer les résultats au cours du prochain exercice social.

5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE – UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

- **Incidence du conflit en Ukraine**

Les filiales de la Société subissent toujours en 2023 les conséquences de la hausse du coût de certaines matières premières ainsi que l'allongement des délais d'approvisionnement. Cette situation s'est renforcée avec le conflit en Ukraine.

Des mesures ont été prises pour anticiper au mieux ces aléas et limiter les impacts sur la rentabilité de l'activité des différentes filiales.

- **Situation de la trésorerie**

Malgré les conséquences éventuelles de la situation présentée dans les événements post-clôture au sujet de sa commande avec Imperial Wheels (cf. paragraphe 3) sur la trésorerie de Cerinnov SAS, la Société n'a pas connaissance d'incertitude visant à remettre en cause la poursuite de son activité.

En effet, le groupe peut recourir aux ressources de financement complémentaires suivantes :

- Ligne de découverts autorisés ;
- Mobilisation de créances;
- Tirage de nouvelles tranches de BEORA dans le cadre du Contrat Iris (cf. paragraphe 3).

6. ACTIVITE DE LA SOCIETE

6.1. Exposé de l'activité sur l'exercice 2023

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1.531.499 euros contre 1.394.468 euros au titre de l'exercice précédent, et le résultat de l'exercice se traduit par un résultat déficitaire de 74.006 euros contre un résultat bénéficiaire de 101.670 euros au titre de l'exercice précédent.

6.2. Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

a. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 8.157.311 euros contre 8.771.118 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 4.413.055 euros contre 4.491.974 euros au titre de l'exercice précédent.

b. Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 9.057.062 euros contre 9.171.145 euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 148.258 euros au titre de l'exercice écoulé contre 153.961 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 2.991.985 euros au titre de l'exercice écoulé contre 3.498.853 euros au titre de l'exercice précédent et comprennent notamment (montant brut) :

Emprunts et dettes après établissement de crédit	2.126.060 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236.271 €
Dettes fiscales et sociales	318.175 €
Emprunts et dettes financières divers	311.479 €
Autres dettes	-
TOTAL	2.991.985 €

6.3. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 1.531.499 euros contre 1.394.468 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 1.729.741 euros contre 1.846.560 euros au titre de l'exercice précédent, incluant les autres achats et charges externes s'élevant à 771.775 euros contre 820.085 euros au titre de l'exercice précédent, les achats de marchandises et droits de douanes qui sont nuls à l'instar de l'exercice précédent, les dotations d'exploitation pour un montant de 155.677 euros contre 190.937 euros au titre de l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, totalisent 754.585 euros au titre de l'exercice écoulé contre 786.446 euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à un total de 1.577.646 euros contre 1.428.234 euros au titre de l'exercice précédent, incluant la production immobilisée s'élevant à 0 euro à l'instar de l'exercice précédent, les subventions d'exploitation s'élevant à 31.672 euros contre 20.824 euros au titre de l'exercice précédent, ainsi que les reprises sur amortissement provisions et transferts de charges s'élevant à 14.463 euros contre 12.915 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice écoulé ressort à (152.095) euros contre (418.326) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier au titre de l'exercice écoulé s'élève à 232.110 euros contre un résultat financier de 439.958 euros au titre de l'exercice précédent, et comprenant des produits financiers à hauteur de 305.125 euros contre 479.200 euros au titre de l'exercice précédent, et des charges financières à hauteur de 73.015 euros contre 39.242 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel au titre de l'exercice écoulé est déficitaire et ressort à (167.361) euros contre un résultat exceptionnel également déficitaire de (10.257) euros au titre de l'exercice précédent.

Quant à l'impôt sur les sociétés, il est déficitaire au titre de l'exercice écoulé de (13.340) euros contre un impôt déficitaire de (90.295) euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de (74.006) euros contre un résultat bénéficiaire de 101.670 euros au titre de l'exercice précédent.

7. ACTIVITE DU GROUPE – COMPTES CONSOLIDES

7.1. Périmètre de consolidation

Le Groupe est spécialisé dans le développement de solutions innovantes pour la fabrication d'équipements de production. Fort de nombreux brevets mondiaux et acteur du Pôle Européen de la Céramique, le Groupe se place comme un acteur majeur dans son secteur.

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans

lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.
Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes (cf. 8. Filiales et participations) :

Nom	Taux de contrôle
Cerinnov Group SA	Mère
Cerinnov SAS	100%
Cerinnov INC	90%
Cerinnov Unipessoal LDA	100%
Cristallerie de Saint Paul SAS	100%

7.2. Activité du Groupe

Le total de l'actif et du passif consolidés de l'exercice écoulé s'élève à 17.884K euros contre 21.102K euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres s'élève à 3.788K euros au titre de l'exercice écoulé contre 3.402K euros au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires du Groupe, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 14.502K euros, contre 14.592K euros en 2022.

Le résultat financier de l'exercice 2023 est déficitaire et s'élève à (189)K euros contre un résultat déficitaire de (128)K euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant des sociétés intégrées de l'exercice 2023 est bénéficiaire et s'élève à 623K euros contre un résultat de 96K euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 est déficitaire et s'élève à (492)K euros contre un résultat déficitaire de (286)K euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice 2023 est bénéficiaire et s'élève à 114K euros contre un résultat déficitaire de (372)K euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) de l'exercice 2023 est bénéficiaire et s'élève à 114K euros contre un résultat déficitaire de (376)K euros au titre de l'exercice précédent.

7.3. Evènements importants intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les filiales de la Société subissent toujours en 2023 les conséquences de la hausse du coût de certaines matières premières, ainsi que l'allongement des délais d'approvisionnement. Cette situation s'est renforcée avec le conflit en Ukraine.

Des mesures ont été prises pour anticiper au mieux ces aléas et limiter les impacts sur la rentabilité de l'activité des différentes filiales.

7.4. Évènements postérieurs à la clôture

Cf. point 3 ci-dessus.

8. FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

A la clôture de l'exercice, la Société détient les filiales et participations suivantes :

La Société détient 100% de la société Cerinnov Unipessoal LDA, société de droit portugais au capital de 450.000 euros, dont le siège social est sis Rua Paulo VI n° 2490, Vale Sepal 2415-614 Leiria, Portugal, laquelle a clos son exercice avec un résultat bénéficiaire de 123 455 euros.

La Société détient 100% de la société Cerinnov SAS, société par actions simplifiée au capital de 700.000 euros, dont le siège social est sis 2, rue Columbia – 87000 Limoges, dont le numéro unique d'identification est 395 045 305 RCS Limoges, laquelle a clos son exercice avec un résultat bénéficiaire de 496.988 euros.

La Société détient 90% de la société Cerinnov INC, société de droit de l'état du Colorado, au capital de 100 dollars dont le siège social est sis 200 Union Blvd Ste 200, Lakewood, CO, 80228 US, laquelle a clos son exercice avec un résultat déficitaire de 63 645 dollars.

La Société détient 100% de la société Cristallerie de Saint Paul SAS, société par actions simplifiée au capital de 170.000 euros dont le siège social est sis Le Pont de Saint Paul de Ribes – 87920 Condat-sur-Vienne, dont le numéro unique d'identification est 314 989 880 RCS Limoges, laquelle a clos son exercice avec un résultat bénéficiaire de 85.309 euros.

8.1. Prises de participation effectuées dans une société

Au 31 décembre 2023, la Société n'a effectué aucune prise de participation.

9. ACTIONNARIAT DES SALARIES – INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

9.1. Actions d'auto-contrôle

La Société détient 5.741 actions d'auto-contrôle au titre du contrat de liquidité pour une valorisation à l'actif de 15.099 euros au 31 décembre 2023.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CERINNOV GROUP à PORTZAMPARC – GROUPE BNP PARIBAS, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 741 titres CERINNOV GROUP,

- 16 545 euros en espèces.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre (à la date d'entrée en vigueur du contrat conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 – position au 31/12/2018), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 11 229 titres CERINNOV GROUP pour 38 086 euros.

9.2. Effectifs salariés de la Société et du Groupe

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève en moyenne à 88 personnes.

L'effectif de la Société au 31 décembre 2023 s'élève en moyenne à 11 personnes.

Trois salariés du Groupe détiennent des actions de la Société au nominatif pour un total de 27.648 actions ordinaires.

10. ATTRIBUTION DE LA DIRECTION GENERALE – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société sont composés de la manière suivante :

Personnes concernées	Fonctions	Date de renouvellement
<i>M. Arnaud HORY</i>	Président Directeur Général	AGM 11 juin 2021
<i>M. Olivier VANDERMARCO</i>	Administrateur	AGM 11 juin 2021
<i>M. Franck DUFOUR</i>	Directeur Général Délégué et administrateur	AGM 11 juin 2021
<i>M. Vincent STEMPFER*</i>	Directeur Général Délégué et Administrateur	AGM 11 juin 2021

*démission au 7 mars 2024

11. LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Nous vous dressons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social au cours de l'exercice écoulé et dont nous avons pu à ce jour avoir connaissance.

Personne concernée	Société	Fonctions
Arnaud HORY	Cerinnov Group	Président Directeur Général, Administrateur
	Cerinnov	Président
	Cristallerie de Saint Paul	Président
	SCI Immo Ester	Co-gérant
	Finho	Co-gérant
	Conceho	Président

	Pôle formation UIMM	Administrateur
Olivier VANDERMARCO	Cerinnov Group	Administrateur
	SCR Limousin Participations	Président
	SCI Baptiste	Gérant
	SCI D.VANDERMARCO.MLF	Gérant
	SCI O.VANDERMARCO RE	Gérant
Franck DUFOUR	Cerinnov Group	Directeur Général Délégué, Administrateur
	Cristallerie de Saint Paul	Directeur Général, Administrateur
	MACAPA	Président
	L'UNION	Co-gérant
	PODOALPHA	Liquidateur
	SCR Limousin Participations	Président Directeur Général
	CRISTALIOR	Président
	CRAFT	Vice-Président
	France Chimie Nouvelle Aquitaine	Administrateur
	Caisse du Crédit Agricole Babylone Condat Panazol Feytiat	Administrateur
Vincent STEMPFER	Cerinnov Group	Administrateur
	CERINNOV INC	Gérant

Nous vous invitons à prendre connaissance du paragraphe ci-dessus intitulé *Attribution de la direction générale – Composition du CA* pour plus de renseignements concernant la direction de la Société.

12. REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – REGLES APPLICABLE A LA MODIFICATION DES STATUTS

En application de l'article L. 225-37-5 7° du Code de commerce, nous vous rappelons que les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales qui doivent alors désigner un représentant révocable comme un administrateur personne physique. Ce mandat de re- présentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Nous vous rappelons également que l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

13. CONDITION DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont régies par les articles 17 et 18 des statuts de la Société.

14. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires nous vous informons que la participation des actionnaires aux assemblées est régie par les articles 24 à 28 des statuts de la Société.

15. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Société s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour chaque entité du groupe consolidé, la Société favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

16. MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le commissaire aux comptes titulaire KPMG SA a été renouvelé dans ses fonctions pour une durée de 6 exercices lors de l'assemblée générale en date du 15 juin 2023, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

17. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement correspondent notamment :

- CERAGRAD : 299 828 € activé le 1^{er} janvier 2019 amorti sur 5 ans ;
- SUPPORTAGE HT : 435 540 € activé le 1^{er} janvier 2020 amorti sur 9 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent notamment :

- Au projet transformation numérique pour 218 K€.

Ce projet a de sérieuses chances de réussite commerciale, il ne fait l'objet d'aucun constat d'échec et il sera amorti dès la mise en service de l'application.

18. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Les prévisions établies par les équipes de la Société se veulent prudentes et s'appuient sur des commandes signées et considérées comme fortement probables par le Management (certaines affaires significatives étant très avancées en termes de négociation).

19. PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

20. RESULTAT - AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de 74.006 euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat déficitaire de 74.006 euros, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat déficitaire comme suit :

- affecter l'intégralité au poste "*Report à nouveau*", soit (74.006) euros ;
- constater qu'après affectation, le poste "*Report à nouveau*" serait porté de (3.290.391) euros à (3.364.397) euros.

21. DEPENSES SOMPTUAIRES

Nous vous proposons de bien vouloir approuver le montant des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, soit 13 141 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

22. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

23. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous précisons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Nous vous rappelons que plusieurs conventions, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, ont été conclues et autorisées antérieurement par le Conseil d'administration et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2023, à savoir :

- Convention de bail commercial des locaux sis 2 rue Columbia – 87000 Limoges, conclue entre la société Immo Ester (RCS Limoges 528 029 135), bailleur, et la Société, preneur, autorisée par le Conseil d'administration en juin 2014 ;
- Convention de sous-location des locaux sis 2 rue Columbia – 87000 Limoges, conclue entre la société Cerinnov (RCS Limoges 395 045 305), sous-locataire, et la Société Cerinnov Group, lo- cataire principal, après accord du propriétaire la société Immo Ester (RCS Limoges 528 029 135), autorisée par le Conseil d'administration en juin 2014 ;
- Fixation de la rémunération de Monsieur Arnaud HORY, en qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général, autorisée par le Conseil d'administration en date du 20 avril 2016.

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport spécial, l'accomplissement de sa mission.

24. CONVENTION CONCLUE ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue entre une filiale de la Société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société au cours de l'exercice écoulé.

25. RECAPITULATIF DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES REALISEES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2023	-	-
Exercice 2022	-	-
Exercice 2021	-	-

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

26. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Il vous sera proposé en partie extraordinaire de renouveler certaines des délégations et autorisations détaillées ci-après et arrivant à échéance.

Les délégations et autorisations suivantes ont été consenties au Conseil d'administration par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 15 juin 2022 et le 15 juin 2023:

Autorisations / Délégations financières	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Durée	Utilisation faite des délégations en cours d'exercice
Autorisation conférée au Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par voie <u>d'annulation des actions auto détenues</u> à la suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions	Rachat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10% du capital social	AG 15 juin 2023 24 mois	
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> des actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 430.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 €. Plafond global	AG 15 juin 2023 26 mois	
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital <u>par voie d'offre au public</u> avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 430.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 €. Plafond global	AG 15 juin 2023 26 mois	
Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par <u>une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</u>	Montant nominal maximal des augmentations du capital social, limité à 20% du capital par an : 430.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 €. Plafond global	AG 15 juin 2023 26 mois	

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</u>	Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 430.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 10.000.000 €. Plafond global	AG 15 juin 2023 18 mois	
Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions qui serait décidée en vertu des délégations de compétence précédentes	Plafond global	AG 15 juin 2023 26 mois	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des <u>bons de souscription d'actions</u> avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes	5% du capital social maximum	AG 15 juin 2023 18 mois	

27. INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE – FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, aucune communication n'a été effectuée par les membres dirigeants en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

28. STRUCTURE DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2023 – INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à 899.283,80 euros divisé en 4.496.419 actions de 0,20 euro chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2023 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	DDV	%
Dirigeants et fondateurs	1.258.973	28.0%	2.517.946	41.5%
Actionnaires historiques	249.017	5.5%	498.034	8.2%
Public	2.988.429	66.5%	3.048.769	50.3%
TOTAL	4.496.419	100.0%	6.064.749	100.0%

A la date du présent rapport, le nombre d'actions à droit de vote double est de 1.461.030 et le nombre total des voix est de 5.957.449.

29. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, les personnes physiques ou morales qui viennent à posséder directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dont la société a connaissance à ce jour sont les suivantes :

- La société n'a pas eu connaissance de franchissement de seuils. Il est toutefois rappelé qu'au 14 juin 2023, la Société a fait état de l'entrée au capital de M. Phillipe Spruch, ce dernier détenant à cette date 1.262.735 actions de la Société.

30. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société œuvre pour mettre en place des mesures aux fins de respecter le code de gouvernement d'entreprise publié par Middlednext en septembre 2021 tout en tenant compte de l'organisation, la taille et les moyens de la Société.

31. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Informations générales	Données chiffrées
Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2023	4.496.419
Cours de première cotation en 2023 (en euros)	1.138
Cours de clôture au 31 décembre 2023 (en euros)	2,630
Capitalisation boursière au 31 décembre 2023	11.825.582
Cours le plus haut en 2023 (en euros)	4,220
Cours le plus bas en 2023 (en euros)	1,078
Code ISIN	FR0013178712

32. PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6, 3 bis, du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

33. DELAI DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients ([Annexe 2](#)).

* * *

Votre Président se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications complémentaires. Il vous invite à adopter par votre vote le texte des résolutions qui vont être soumises à votre approbation.

Limoges, le 11 avril 2024,

DocuSigned by:

AA0235194F50464...

Pour le Conseil d'administration

Arnaud HORY

Président du Conseil d'administration - Directeur Général

Annexe 1**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES**

	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital social	725.365 €	870.438 €	870.438 €	899.283,80€	899.283,80 €	899.283,80 €
Nombre d'actions ordinaires	3.626.824	4.352.188	4.352.188	4.496.419	4.496.419	4.496.419
Chiffre d'affaires	1.717.722 €	1.871.698 €	487 496 €	470.515 €	1.394.468 €	1.531.499 €
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	-216.510 €	- 803.325 €	-2.187.092 €	-1.291.366 €	202.313 €	98.571 €
Impôt sur les bénéfices	- 382.560 €	- 186 699 €	-25.670 €	-18.358 €	-90.295 €	-13.340 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	-392.446 €	- 673.303 €	-2.569.181 €	-1.464.191 €	101.670 €	-74.006 €
Résultat après impôts, participation, avant amortissement et provision	0,05 €	-0,14 €	- 0.5 €	-0.28 €	0.07 €	0,02 €
Résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	-0,11 €	-0,15 €	-0,59 €	-0,33 €	0,02 €	-0,02 €
Dividende distribué	-	-	-	-	-	-
Effectif salarié	18	18	12	10	11	11
Montant de la masse salariale	1.121.004 €	924.195 €	580.989 €	581.499 €	567.279 €	545.139 €
Montant des sommes versées en avantages sociaux	473.970 €	390.013 €	234.863 €	227.514 €	219.167 €	209.446 €

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: B564A8DF7DFF416C933C510D79805EEC	État: Complétée
Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : CERINNOV GROUP - Rapport de gestion 2023 vdef.pdf	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 19	Signatures: 1
Nombre de pages du certificat: 5	Paraphe: 0
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Activé	Cypryszczak Romy
Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)	20, avenue de l'Opéra nil Paris, 75 75001 cypryszczak@cbr-law.com Adresse IP: 178.208.18.174

Suivi du dossier

État: Original 11/04/2024 06:01:06	Titulaire: Cypryszczak Romy cypryszczak@cbr-law.com	Emplacement: DocuSign
---------------------------------------	--	-----------------------

Événements de signataire

Arnaud Hory
a.hory@cerinnov-group.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
En utilisant l'adresse IP: 92.184.105.13
Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Horodatage

Envoyée: 11/04/2024 06:02:37
Consultée: 11/04/2024 06:07:22
Signée: 11/04/2024 06:07:56

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 29/06/2023 04:10:53
ID: 14c3c8eb-2599-483f-970d-e35692cebc3b

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage**

FRANCOIS LE ROQUAIS
leroquais@cbr-law.com

Copié

Envoyée: 11/04/2024 06:02:37

Avocat à la Cour
CBR & Associés

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 31/07/2023 07:35:16
ID: fd85c556-c5e4-43aa-8420-f419e3a07ce6

Marion FOUSSAT

Copié

Envoyée: 11/04/2024 06:02:38

m.foussat@cerinnov-group.com

Consultée: 11/04/2024 06:22:02

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de copie carbone	État	Horodatage
-----------------------------	------	------------

Accepté: 29/06/2023 04:59:12
ID: 80e3e29d-7456-48dd-a111-98ffb511d277

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
---	------	-------------

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	11/04/2024 06:02:38
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	11/04/2024 06:07:22
Signature complétée	Sécurité vérifiée	11/04/2024 06:07:56
Complétée	Sécurité vérifiée	11/04/2024 06:07:56

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, Cabinet CBR AVOCATS (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact Cabinet CBR AVOCATS:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: bringer@cbr-law.com

To advise Cabinet CBR AVOCATS of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at bringer@cbr-law.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from Cabinet CBR AVOCATS

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to bringer@cbr-law.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with Cabinet CBR AVOCATS

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to bringer@cbr-law.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify Cabinet CBR AVOCATS as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Cabinet CBR AVOCATS during the course of your relationship with Cabinet CBR AVOCATS.